

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.154

L'An deux Mille Neuf, le 19 novembre à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 novembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 novembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
Mme PELLET représentée par Mme CROUÉ

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL
DES BIENS SANS MAITRE

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Les parcelles désignées dans le tableau suivant :

SECTION	N°	LIEU DIT	SURFACE PARCELLE
AR	17	LE BOIS EN RATOIRE	124 m ²
AR	22	LE BOIS EN RATOIRE	83 m ²
AR	257	LE BOIS EN RATOIRE	777 m ²
BE	85	LA PERCHE	1687 m ²
BL	102	BRECHAUDE OUEST	660 m ²
BM	145	LE CLOUZIT	152 m ²
BM	151	LE CLOUZIT	395 m ²
BN	3	AUX ESPIES	458 m ²
BN	61	AUX ESPIES	435 m ²
BN	87	AUX ESPIES	190 m ²
BN	119	AUX ESPIES	169 m ²
BN	120	AUX ESPIES	158 m ²
BR	25	LE GRAND PALOUMEAU	779 m ²
BS	54	LA ROCHETTE	383 m ²
BW	48	CHANTEMERLE	865 m ²
BX	56	LE BOIS CHATEAUX	758 m ²
BX	65	LE BOIS CHATEAUX	1795 m ²
BX	69	LE BOIS CHATEAUX	414 m ²
BX	70	LE BOIS CHATEAUX	576 m ²
BX	71	LE BOIS CHATEAUX	741 m ²
BX	76	LE BOIS CHATEAUX	138 m ²
BX	142	LE BOIS CHATEAUX	520 m ²
BX	144	LE BOIS CHATEAUX	474 m ²
BX	171	LE RIVALENT NORD	1117 m ²
BX	233	LE RIVALENT NORD	197 m ²
BX	242	LE RIVALENT NORD	500 m ²
BX	258	LE RIVALENT NORD	226 m ²
BX	267	LE RIVALENT NORD	1072 m ²
BX	269	LE RIVALENT NORD	159 m ²
BX	273	LE RIVALENT NORD	1183 m ²
BX	289	LE RIVALENT NORD	688 m ²
BX	294	LE RIVALENT NORD	784 m ²
BX	300	LE RIVALENT NORD	1236 m ²
BY	14	FIEF D'ENVIE	1018 m ²
BY	40	FIEF D'ENVIE	273 m ²
BY	65	LES COURANTS	241 m ²
BY	67	LES COURANTS	603 m ²
BY	87	LES COURANTS	364 m ²
BY	89	LES COURANTS	327 m ²
BY	142	LES COURANTS	446 m ²
BZ	88	PRADEAU	330 m ²
BZ	312	LES CHAUX	905 m ²
BZ	339	LES CHAUX	1310 m ²
BZ	366	LA BRANDELLE	1025 m ²
BZ	372	LA BRANDELLE	1123 m ²
BZ	379	LA BRANDELLE	2000 m ²
BZ	404	LA BRANDELLE	1086 m ²
BZ	419	LE MORNASSON	716 m ²

SECTION	N°	LIEU DIT	SURFACE PARCELLE
CD	83	MONBRAGUET	446 m ²
CD	89	MONBRAGUET	450 m ²
CE	17	LA COUDRAY	146 m ²
CE	77	LANGLADE	192 m ²
CE	82	LA COUDRAY	363 m ²
CE	86	LANGLADE	723 m ²
CE	89	LANGLADE	477 m ²
CE	105	LANGLADE	1882 m ²
CE	127	LANGLADE	1812 m ²
CE	158	LANGLADE	2202 m ²
CE	171	LANGLADE	351 m ²
CH	89	MARAIS DE POUSSEAU	608 m ²
CK	57	LA MOTTE A BONNET	201 m ²
CM	15	BRECHAUDE	483 m ²
CM	89	GUINIELLE	753 m ²
CM	106	GUINIELLE	760 m ²
CM	110	GUINIELLE	898 m ²
CM	131	GUINIELLE	71 m ²
CM	138	GUINIELLE	1149 m ²
CM	157	GUINIELLE	611 m ²
CM	161	GUINIELLE	178 m ²
CM	163	GUINIELLE	596 m ²
CM	167	GUINIELLE	1008 m ²

n'ont pas de propriétaire connu et les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois années. Les parcelles dont il est fait état ne font pas l'objet d'exploitation à ce jour.

Après avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs, réunie le 24 septembre 2007, et après avoir mené les enquêtes nécessaires, par arrêté n° 09.0025 en date du 13 janvier 2009, le maire a constaté que ces biens pouvaient être présumés vacants. Cet arrêté a été publié au journal « Sud-Ouest » du 28 janvier 2009 et au journal « Le Littoral » du 30 janvier 2009. Les notifications réglementaires ont été effectuées et aucun propriétaire ne s'étant fait connaître, il vous est proposé d'émettre un avis favorable pour poursuivre la procédure d'incorporation dans le domaine communal de ces biens comme vacants et sans maître, conformément à l'article L. 27 bis du Code du Domaine de l'Etat et à l'article 713 du Code Civil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs,
- VU l'arrêté n° 09.0025 du 13 janvier 2009,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de poursuivre la procédure d'incorporation dans le domaine communal des biens désignés ci-dessus comme vacants et sans maître, conformément à l'article L. 27 bis du Code du Domaine de l'Etat et à l'article 713 du Code Civil.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 novembre 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN